



Mayotte et l'ESS sur le toit du Monde et de l'ONU



L'auteur des propos haineux sur le net interpellé et jugé

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2636 - Édition du 24 Avril 2023



Wuambushu acte I

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SOCIÉTÉ : Début de l'opération de « restauration de l'ordre public » de Gérald Darmanin

Le ministre de l'Intérieur a rendu publique son opération qu'il ne nomme plus Wuambushu. Concomitamment dirigée contre la délinquance et contre l'immigration clandestine, elle est un concentré accéléré sur quelques semaines de ce qui se faisait sur le territoire.

C'est une interview exclusive dans le Figaro du ministre de l'Intérieur qui révèle pour la première fois l'opération qu'il ne nomme pas, mais révélée par le Canard Enchaîné en février sous le nom de Wuambushu, et auparavant sur l'arrivée massive de force de l'ordre par notre confrère local LNDM. Le nom mahorais n'a pas été cité par Gérald Darmanin, sans doute que sa traduction en swahili (tue-les) a quelque peu tétanisé les langues.

Les fuites sur l'objectif de l'opération étaient fondées, Gérald Darmanin parle d'une « opération d'ordre public », qui « vise à démolir des bidonvilles et à expulser massivement les personnes en situation irrégulière ». Si l'accent était mis jusqu'à présent sur la lutte contre l'immigration clandestine, c'est le démantèlement des bandes qui est visé en premier lieu



L'hélicoptère de la gendarmerie a survolé le village de Koungou ce samedi

lorsque le ministre est interviewé vendredi 21 avril sur le plateau de Franc info : « Nous avons deux objectifs, l'arrestation de 60 criminels qui seront condamnés, je l'espère, à des peines les plus lourdes possibles, et s'il y a des étrangers en situation irrégulière, ils seront expulsés, et la destruction de 1.000 bangas autour de Mamoudzou. »

Dans le Figaro, le ministre revient sur le quotidien rythmé à Mayotte par des flambées de violence ça et là : « Les enfants ne peuvent plus aller à l'école sans risquer d'être agressés. Les barrages dressés sur les routes font fuir le personnel médical, qui retourne en métropole (...) Les femmes enceintes sont parfois empêchées de se rendre à l'hôpital pour accoucher à cause des bandes ».

Une situation de « délinquance aggravée » selon ses mots, qui a des répercussions sur l'attractivité de l'île et les recrutements, « cela aggrave l'offre de soin ».

Plus de 1.700 cases détruites en 2 ans

Et c'est toujours de délinquance dont il est question lorsque que Gérald Darmanin évoque les derniers envois de forces de l'ordre, « 440 policiers et gendarmes supplémentaires depuis 2017, soit 50% d'effectifs en plus », pour un résultat peu probant, « nous constatons que l'archipel connaît encore 16% d'homicides en plus en



Destruction des cases en tôles de Carobole en septembre 2021

2022 et 30% de hausse des vols avec violence. » Des renforts conséquents sont arrivés ces derniers jours pour l'opération spéciale : « quatre escadrons de gendarmes mobiles, des policiers de la CRS-8, spécialistes de la lutte contre les violences urbaines, au total 510 membres des forces de l'ordre (...) C'est une situation de délinquance aggravée à laquelle nous devons répondre avec une grande fermeté », avec une estimation d'une « quarantaine de bandes criminelles organisées ». Il y a inflation depuis la ministre Ericka Bareigts qui avait révélé une quinzaine de bandes à démembrer. Il annonçait l'arrestation de « douze criminels ces derniers jours ». Nous n'avons pas de précisions sur ces interpellations, en dehors du bilan effectué la semaine dernière par la gendarmerie.

En matière de lutte contre l'immigration clandestine, comme nous l'avons déjà souligné, il s'agit surtout de prolonger les actions initiées il y a plusieurs mois voire années, de démolition de l'habitat indigne soit par les opérations de RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre), soit de loi Elan par le préfet, soit de flagrance par les maires.

L'annonce de démolition d'un millier de cases en tôle peut impressionner à Paris, mais il s'agit de multiplier sur un laps de temps court, quelques semaines, et en concernant simultanément l'ensemble des communes, des opérations qui étaient habituellement étalées dans le temps. Souvenons nous que [160 cases insalubres](#) ont été démolies en janvier dernier à Doujani, pour construire sur la zone 1.000 logements en dur et reloger ceux qui peuvent y prétendre, même opération à Carobole (Koungou) où ce sont [350 cases qui sont passées sous la pelleuse](#) en octobre 2021, dans le quartier rasé de Jamaïque (Koungou), ce sont [234 cases détruites](#) en mars 2021, [120 cases](#) dans la commune de Bandréle en mai 2022, [122 le mois suivant](#) à Combani et Mirereni, [165 à Chirongui](#) en mai 2021, [120 en février 2021](#) à Dzoumogne, 350 cases à Tanafou 2 (Mamoudzou) en juin 2016, [60 en flagrance à Tsoundzou](#) en février 2022, [48 à Boueni en 2021](#), etc. Nous ne pouvons toutes les citer. En



Un des lotissements de relogement provisoire sur les hauteurs de Majikavo Dubai

un peu plus de deux ans, ce sont plus de 1.700 cases qui ont été démolies.

Optimiser les moyens exceptionnellement déployés

Des opérations qui ont évolué dans le temps, partant d'un gros déficit de proposition de relogement pour les premières, ce qui avait provoqué des émeutes notamment à Koungou avec l'incendie partiel de la mairie, pour assister à des constructions de villages relais à proximité des zones détruites pour éviter d'accentuer les perturbations, notamment pour les enfants scolarisés. Il s'agit d'y héberger les habitants en attendant la construction de logements en dur.

L'opération actuelle va donc permettre une simultanéité de ces démolitions de cases insalubres, sur l'ensemble du territoire. Cela suppose que les maires en amont aient identifié leurs priorités d'aménagement, ce qui n'est pas le cas de tous, qu'une enquête sociale soit menée pour chaque opération, que les relogements des habitants en situation régulière aient été prévus, et que les arrêtés préfectoraux soient pris. Le préfet Thierry Suquet s'est exprimé sur ce dernier point sur le plateau de nos confrères de Mayotte la 1ère : « Sur les 15 périmètres définis avec les maires, nous avons pu avancer sur 12 d'entre eux, et plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris », ce qui reste insuffisant selon lui alors que les moyens sont là, « je demande aux maires, donnez-nous des lieux à dé-

caser et nous lancerons les enquêtes sociales dans les jours qui suivent. »

Car sur le volet social, il est impératif que la prise en charge des personnes délogées soit opérationnelle dans toutes les communes, sans quoi l'action de « démolition-reconstruction » sera annulée par le tribunal administratif, nous en avons de nombreux exemples dans les opérations citées ci-dessus. Les nombreux recours ont permis d'humaniser ce qui se bornait qu'à une démolition-expulsion d'habitats insalubres et illégaux.

Le président Azali à la recherche de « perspectives nouvelles »

Pour exemple, et puisque c'est une des premières opérations menées cette semaine, le Talus 2 à Koungou avait été présentée à la présidente de l'ANRU [puis au ministre Olivier Klein](#), avec ses relogements temporaires dans des Algeco et des maisons en dur sur les hauteurs. Elle avait néanmoins été suspendue par la justice. Depuis, [le conseil d'Etat a validé](#) les opérations menées en cas de risques graves pour la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique, sous réserve d'une prise en charge des habitants « en garantissant, lors de la démolition, un relogement ou un hébergement d'urgence à chaque occupant ».

Le ministre Darmanin indique dans la même interview que sur le plan judiciaire, « six magistrats et sept greffiers, ainsi que quinze agents de la

Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et des agents de la sécurité civiles pour les problème d'eau », ont été dépêchés.

Après la déclaration du porte-parole du gouvernement comorien qui « entend ne pas accueillir les refoulés de Mayotte », le président Azali Assoumani est revenu sur une position plus modérée ce samedi, « la voie choisie est celle du dialogue », a-t-il déclaré, rajoutant privilégier « la recherche de perspectives nouvelles pour trouver une solution à ce contentieux désagréable ». Une recherche qui a très souvent abouti par un accord financier par le passé. La garantie de développement des trois îles des Comores en contrepartie avait été mentionnée lors de la précédente signature des 150 millions d'euros sur trois ans, mais aucun chantier d'envvergure n'est annoncé que ce soit sur la scolarité ou les hôpitaux.

Faute de résultat donc, Gérald Darmanin propose de durcir le droit du sol à Mayotte. Le sénateur Thani Mohamed Soilihi avait obtenu qu'un enfant né à Mayotte de parents étrangers ne pourrait obtenir la nationalité française que si au moins l'un des parents est en situation régulière sur le territoire dans les 3 mois précédents sa naissance. Le ministre veut l'élargir à 9 mois et aux deux parents, in-



Intervention lors d'un caillassage contre les forces de l'ordre ce dimanche à Tsoundzou

diquait-il à France Info.

Pas de délai annoncé pour cette opération, indique le ministre.

Anne Perzo-Lafond

Encart – La « menace islamiste » s'invite à l'opération

Alors que les luttes contre la délinquance et l'immigration clandestine font partie de notre logiciel à Mayotte, s'invite un nouvel élément

de langage, « la menace islamiste », brandie par le ministre Darmanin toujours dans Le Figaro : « N'oublions pas que nous sommes à Mayotte, près de l'Afrique des Grands Lacs, qui est menacée par l'islamisme radical. Les notes de renseignement nous évoquent la volonté d'expansion de l'islamisme radical, notamment vers Mayotte, une terre d'islam modéré. Clairement, nous devons éviter l'attentat islamiste de demain et couper court au développement des bandes et à leur organisation criminelle ».

Un argumentaire étonnant quand on sait que la population se défend plutôt bien contre les intrusions extrémistes étrangères, la mosquée de Mt-sangamouji en avait fait les frais...



Gérald Darmanin lors de son passage à Mayotte en janvier 2023

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

-
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-
Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

POLITIQUE : Mayotte et l'ESS sur le toit du Monde et de l'ONU

Tournant historique international en ce mardi 18 avril 2023 où, en direct de leur siège à New-York, les Nations unies ont officiellement promu une première résolution en faveur de la pleine reconnaissance de l'Économie sociale et solidaire impactant favorablement l'avenir économique conjoint au développement durable.

Dans un contexte mondial essuyant la continuité de crises alliée à des urgences

humanitaires, sociales, climatiques, sécuritaires, diplomatiques ou encore migratoires, nombreux sont les défis au regard des légitimes aspirations de développement pérenne de nos respectives sociétés. Des sociétés et des visions politico-sociales qui se doivent d'évoluer radicalement afin de pousser le modèle unique capitaliste en une approche plus solidaire, pour ne pas dire civilisée... Et cela ne relève pas du bobotisme humanitaire ou autre fantaisie passagère, non ! L'ESS est

un modèle économique international déjà implanté qui monte en puissance depuis plus de 20 ans*, soutenant de manière multilatérale et mutualisée, les entreprises, les entrepreneurs, les associations, les start-up, les coopératives, les politiques publiques et autres acteurs humanoïdes à travers le Monde.

Dans les grandes lignes c'est quoi l'ESS ?

Si on devait dégrossir la chose de manière très simplifiée, l'ESS c'est un procédé de coopération où l'argent est un moyen d'améliorer le quotidien et non un unique but à atteindre. Quel que soit le corps de métier, tout est aussi basé sur l'innovation et au lieu qu'il soit question d'intérêts profitant à un groupe restreint, on vise plutôt la répartition équitable des bénéfices profitant à tout un chacun et (re) fusionnant ainsi, tel un cercle vertueux, l'approche économique et sociale. Rien d'utopique ou d'antinomique, juste un modèle de pensée collectif qui redonne du sens et une certaine forme de valeurs au travail; replaçant par la même occasion l'Homme au centre de tout cela, dans l'intérêt aussi d'un développement sainement durable. Le modèle ESS français en chiffres**, c'est déjà plus de 10% du PIB national, 14% d'emplois dans le privé, 200 000 sociétés, 2,36 millions de salariés et 12 millions de bénévoles. Un projet solidaire appliqué majoritairement, dans l'immédiat, par des petites et moyennes entreprises mais qui tend à se développer aussi vers les grands groupes comme les banques mutualistes mais également les assureurs. En somme, un principe local et respectueux visant à répondre aux besoins et non à les créer.

Un projet graduel international aussi porté par la France

À l'image d'une noble vinification,



Délégation française ESS au complet avec en son centre (en rouge) Marlène Schiappa

l'appétence et les saveurs de l'ESS n'ont eu de cesse de monter progressivement en puissance, démontrant de surcroît une récente expansion notoire en période pré et post-covid. Une expansion qui n'a pas laissé indifférente la **Commission européenne** sachant l'exploitation sociale et économique en question (**2,8 millions d'entités à travers l'U.E**) dans les 27 pays membres. Mais là où le bât blesse, c'est qu'au final, bien que cela relevait pleinement de l'ESS, chacun y mettait ses propres définitions, ses modes d'emploi et pratiques, ses plans d'action voire même sa législation. C'est ainsi qu'en fin d'année 2021 fut officiellement lancée l'étude d'un plan d'action européen visant à appuyer l'essor, le développement et la pleine mise en lumière de l'ESS.

Tel un effet domino, cette première avancée mutualisée marquera le point de départ, quelques mois plus tard, en 2022, de travaux de recommandation et de reconnaissance internationale, par l'Organisation de coopération et de développement économiques (**Ocde**) ainsi que l'agence spécialisée ONUsienne de l'Organisation internationale du travail (**OIT**). Soit **177 états membres ouvrant officiellement un débat sur l'ESS** et la notion de « Travail décent » ainsi qu'une adoption de votes à l'unanimité, à l'issue de ces 2 semaines de conférence.

Un travail titanesque de fond qui ne pouvait s'arrêter en si bon chemin sachant la pleine implication de la France, aux côtés notamment de l'Espagne, du Sénégal ou encore du Chili, pour faire valoir à échelle encore plus conséquente, ce modèle économique défendu internationalement, basé, de surcroît, sur la référence législative française.

Mayotte terrain pilote et ambassadeur reconnu de l'ESS

C'est donc la semaine passée, qu'une délégation française, conduite par la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative, **Marlène Schiappa**,

s'est envolée direction le **siège des Nations Unies à New-York**, rejoignant 14 autres pays porteurs de ce projet, afin de faire officiellement acter l'appellation, la visibilité et la pleine intégration législative de l'ESS — calquées sur le modèle Ocde-OIT et donc, sur la définition française — à **travers les 193 pays adhérents**.

Une victoire certaine, mettant à mal cette injuste idée préconçue d'une économie alternative passagère et marquant par la même occasion, le point de départ d'un grand nombre de chantiers politiques, géopolitiques et économiques pour la mise en application de tout cela.

Une mise en application et en lumière déjà bien concrète, reconnue internationalement du point de vue franco-mahorais. En effet, cocorico et mabawa ! S'il y a bien une énième fierté dont notre territoire peut se targuer, c'est justement dans le fait d'incarner la référence ultramarine et même nationale de l'ESS, en une large portée régionale océan Indien, Canal Mozambique et même Est Africaine, grâce aux missions de la Chambre ré-



Kamal Youssouf : « On peut dire que l'ESS est aussi un outil made in Mayotte, incubé au sein de notre CRESS, désormais destiné à l'ensemble des territoires... »



Djemilah Hassani, référente ESS stratégie internationale. Poste unique créé exclusivement par la Cress Mayotte, pour justement renforcer le système de l'ESS à travers les coopérations régionales (B.A.Z. ®)

gionale de l'économie sociale et solidaire (**Cress**) de Mayotte et à l'**appui financier du Conseil départemental** : « Là où d'autres territoires sont en phase d'étude et de vision, nous parlons d'expérience avec déjà un certain recul et une réussite en termes de diplomatie économique et internationale et ce, malgré notre petite superficie, nos défis géopolitiques et nos enjeux » nous indique **Kamal Youssouf**, directeur de la Cress. C'est donc tout naturellement que le tout premier territoire ESS français à avoir impulsé une coopération hors de ces murs insulaires et nationaux (en plus des 24 entreprises ESS créées localement), se devait d'envoyer 2 de ses représentants aux côtés de la délégation Bleu Blanc Rouge. Ce sont **Djemilah Hassani**, [référente stratégique internationale ESS / Cress Mayotte](#) et **Ben Amar Zeghadi**, délégué général Cress Mayotte et délégué national ESS France aux Outre-mer, qui sont allés présenter, outre-Atlantique, les bienfaits du modèle économique escompté ainsi que les cas pratiques et concrets : « Par le biais de la Cress Mayotte, la France a été dignement représentée

au sein de cette Assemblée générale de l'ONU. C'est un moment historique et aussi un point de départ pour l'ouverture de l'ESS entre l'Outre-mer et le Monde bien que Mayotte incarne, depuis quelques années déjà, un territoire ESS innovant, ouvert, inspirant et reconnu par d'autres pays », nous confie avec joie B.A. Zeghadi.

La victoire à peine savourée, le jet lag tout juste digéré, c'est ce même dynamique duo d'ambassadeurs Cress/ESS franco-mahorais en plus d'autres membres ultramarins, français et internationaux actifs et engagés, du tissu économique social

et solidaire, qui se rendront au Global social economy Forum (GSEF) 2023 de Dakar, du 1er au 6 mai prochains. Ce forum mondial dédié à l'ESS, qui aura pour thématique : *La transition de l'économie « informelle » vers des économies collectives et durables pour les territoires*, sera un parfait terrain pratique afin de continuer ce travail de plaidoyer, de diffusion, de recherche de coopérations et partenariats internationaux, en faveur de ce modèle de plus en plus convoité qui se veut efficace remède face aux aspects néfastes des crises actuelles ainsi que de la mondialisation.

« Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin »; ce vieux proverbe africain, reflet de la sagesse collective, n'aura jamais autant pris tout son sens...

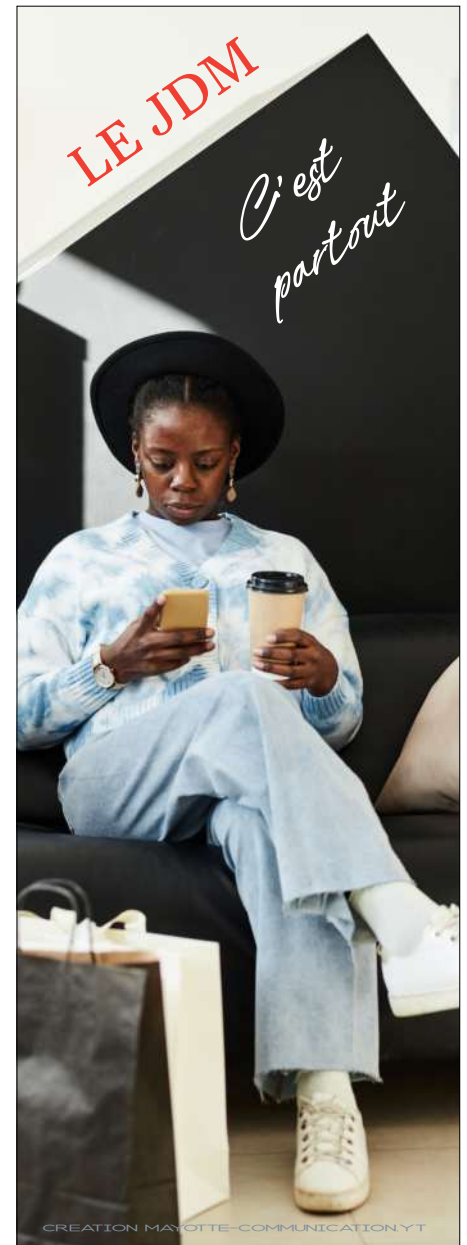
MLG

*Bien que les premières notions d'Économie sociale et solidaire remontent au 19ème siècle, c'est au début des années 2000 que l'ESS prendra son évolution structurelle et législative officialisant le 31 Juillet 2014 son adoption de loi en France sous la forme qu'on lui connaît actuellement.

** Données du Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.



(de g. à d.) D. Hassani et B.A. Zeghadi®, nos représentants ESS-Cress Mayotte en délégation au siège de l'ONU pour apporter témoignages et concret à ce qu'est une collaboration ESS locale et internationale



JUSTICE : L'auteur des propos haineux sur le net interpellé et jugé

« Atteinte à la vie et à l'intégrité des personnes », la juge qui présidait l'audience en comparution immédiate ce vendredi requalifiait à la hausse les propos l'auteur de menaces de mort sur le net dans le cadre de l'opération Wuambushu. Mais le condamnait à la baisse...

Il arrive menotté à la barre, la chemise déchirée dans le dos. Quelques jours auparavant, le 17 avril, S.A. enflammait la toile en semant la haine par des propos très violents, voire effrayants, en utilisant les téléphone de son frère. « Nous avons fui la direction d'Azali pour une meilleure condition en France. Je vous le dis frères et sœurs, si ils viennent démolir nos cases en tôle, il faudra détruire leurs habitations, les incendier (...) Ils doivent mourir en premier. » Etaient particulièrement visés une station TotalEnergies, les supermarchés Jumbo score et Intermarché Baobab, mais aussi, les forces de l'ordre, « et si ils font appel à l'armée, nous ferons face », en appelant à incendier et à s'armer de machettes dès qu'aura commencé l'opération Wuambushu. Une vidéo de 11 minutes suivie par environ 47.000 personnes. La gendarmerie avait porté plainte et était présente dans la salle d'audience.

Des propos qui tombent sous le coup

de la qualification de menaces de crime et délits contre les forces de l'ordre, contre les personnes, matérialisées par écrit ou image.

Mais face à la gravité des faits et de ce qui peut en découler, la juge qui présidait l'audience les requalifiait en infractions visées par l'article 24 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse : « Vos écrits étaient en shimaore, mais nous avons la retranscription et je considère qu'il s'agit d'atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité des personnes, de provocation à des destructions, des dégradations et détériorations volontairement dangereuses pour les personnes. Vous risquez donc 5 ans de prison et 45.000 euros d'amende. »

« Vous avez envie que Mayotte s'embrase ? »

Une menace qui aura un effet direct sur S.A. : « Je présente mes excuses. C'était de la colère après avoir visionné une vidéo d'une femme qui appelait à détruire les bangas des comoriens. Je ne recommencerai plus jamais, je l'ai d'ailleurs supprimé le jour même ». Il s'était présenté lui-même au commissariat après que son frère, propriétaire du téléphone d'où a été posté le message, ait été arrêté.

La juge poursuivait, « vous pensez que Mayotte a besoin de ça ?! Vous appelez à la haine, à l'incendie, au meurtre, vous auriez envie d'entendre ces mêmes paroles contre les comoriens sur les réseaux sociaux. Et si tout à l'heure des personnes passent aux actes après avoir entendu vos appels, vous avez envie d'être responsable de ça, que Mayotte s'embrase ?! Mais les premières victimes de ça, ce sera vous ! »

Quelques heures auparavant, un message d'alerte circulait sur les téléphones, sur une prétendue mise en garde émanant des « RG » (Renseignements généraux, désormais, RT, Renseignements territoriaux), sur des « affrontements prévus » entre bandes du côté de la prison et des appels raciaux à la violence visant également des grosses entreprises, celles précisément visées par S.A. Un sms qui n'a pas échappé à la juge, « si ce message qui circule sur les réseaux sociaux se réalise, si ça s'embrase ? A jouer aux apprentis sorciers, ça peut déboucher sur quelque chose. »

« C'est Mayotte qui le soigne »

Son profil rend encore plus indigeste son geste. Né à Anjouan en 1988, S.A. est venu à Mayotte à 6 ans, puis laissé en errance à 7 ans sur le territoire, repris par sa sœur à Anjouan à 10 ans. Une fois adulte, il soutient la candidature d'Azali Assoumani, mais des divergences politiques lui font craindre des représailles, et vient chercher refuge à Mayotte. Il obtient un titre de séjour qui lui permet de faire soigner un de ses 4 enfants, malade du cœur, à l'hôpital. « Je n'avais pas l'intention que des gens mettent à exécution ce que j'ai dit, j'ai un enfant malade, et c'est Mayotte qui le soigne ». Ce qui agacera la juge, « ce n'est pas Mayotte qui soigne, ce sont des gens, des mahorais, des mzungus ou autre qui le soignent. Et c'est avant de faire n'importe quoi qu'il faut penser à votre enfant ! »



Les forces de l'ordre également visées par les menaces

La vice-procureur replaçait dans le contexte : « A quelques heures de Wuambushu, il y a beaucoup de stress dans la population, beaucoup de choses sont dites et contredites, donc vous saviez que ces paroles allaient avoir un impact sur ceux qui les lisent. Lorsque les policiers vous interrogent et vous demandent ce que vous pensez de Wuambushu, vous dites que c'est une mauvaise chose, mais quand ils questionnent sur ce qui va se passer si des personnes mettent vos appels à exécution, vous répondez que vous n'avez pas de rôle dans tout ça. Vous avez pourtant lancé un appel à la haine à mettre le feu. En plus, lors de vos déboires politiques, vous venez vous réfugier à Mayotte où vous obtenez un titre de séjour, et après, vous appelez à l'émeute ! » S'accordant avec l'intention de la présidente d'audience de requalifier les faits par l'article 24 de la loi de 1881, elle demandait à ce que l'auteur des propos soit « mis à l'écart dans le contexte actuel pour éviter toute récidive », par un placement en détention immédiat pour 6 mois ferme. Une peine collant au casier judiciaire vierge du prévenu dont c'est le premier passage en justice.

Son avocat plaidera sa cause en mettant l'accent sur des « propos tenus en



Les comparutions se tenaient dans l'ancienne salle d'audience

réaction à ceux proférés par une dame sur une vidéo sur le net », n'y voyant qu'une réponse, « et il s'est constamment excusé à la barre ».

Après s'être retirés, les trois juges en collégialité, ne suivaient pas la sévérité qui a pourtant émaillé l'audience qui fut pour le coup pédagogique en plaçant l'auteur des propos face aux graves conséquences qu'ils induisaient. La présidente avait d'ailleurs

elle-même requalifié les faits et le parquet avait suivi dans ses réquisitions. S.A. était condamné à une peine de 280 heures de Travaux d'Intérêt Général à effectuer dans les 18 mois, qui, s'ils ne sont pas respectés, s'aggraveront en deux mois de prison ferme.

A l'issue de l'audience, le parquet nous indiquait faire appel de ce jugement.

Anne Perzo-Lafond

Bonne fête de l'Aïd à tous !

Après la prière du matin, c'est la fête dans des maisons relookées à neuf ce samedi. Et les visites dans les familles.

Ce samedi marque la fin du Ramadan à Mayotte. Si l'Aïd el-Fitr a été célébrée le 21 avril en Arabie Saoudite et en métropole, les musulmans de Mayotte suivent le Grand cadî et l'observation de la lune. Ce vendredi soir, le ciel était à moitié nuageux, nous privant un moment d'un beau spectacle lunaire, qui n'empêchait pas Mahamoud Ahamada Sanda de décréter la fin du Ramadan. L'effervescence des achats se poursuivait très tard ce vendredi soir notamment à Majikavo Dubaï pour que petits et grands soient prêts ce samedi.

Un peu l'équivalent de la fête de Noël chez les chrétiens, car très célébrée, l'Aïd El-Fitr est clôt le mois de privations de repas et de relations sexuelles entre le lever et le coucher du soleil. C'est l'occasion de redécorer sa maison du sol au plafond, et de sortir avec des vêtements tout neufs pour aller frapper aux portes des voisins ou de la famille pour partager gâteaux et sucreries.

L'Aïd El-Fitr n'est cependant pas considérée comme la plus importante pour le droit du travail à Mayotte qui fixe l'Aïd El-Kebir comme fériée et chômée.

A.P-L.



Derniers achats au marché de Mamoudzou la veille de l'Aïd

SOCIÉTÉ : Comores : le gouvernement « entend ne pas accueillir des refoulés de Mayotte »

Les autorités comoriennes sont contre le plan d'expulsion massif des jeunes, estimant que ces derniers sont victimes du système à Mayotte. «La France doit plutôt penser à un plan de rééducation et d'insertion comme l'avait suggéré Jean Luc Mélenchon il y a plus d'un an», a réagi le porte-parole du gouvernement comorien, joint par le JDM.

Le gouvernement comorien fait face à l'une de ses plus graves crises diplomatiques avec la France au sujet du contentieux territorial qui l'oppose avec l'Hexagone. L'opération « Wuambushu » déjà en cours à Mayotte est mal digérée par Moroni qui a demandé à la France, via un communiqué, à d'y renoncer.

Aux Comores, les organisations de la société civile se sont fortement mobilisées pour dénoncer toute opération d'expulsions des Comoriens des autres îles de Mayotte. Elles ont surtout demandé aux autorités comoriennes de refuser d'accueillir des refoulés de Mayotte. Une demande qui semble faire échos dans les rangs du gouvernement à Moroni.

Les autorités comoriennes sont contre le plan d'expulsion massif des jeunes, estimant que ces derniers sont victimes du système à Mayotte. « La France



doit trouver une solution à ces jeunes exclus du système éducatif à Mayotte et qui sont devenus des délinquants au vu et au su de tout le monde», a ainsi réagi, ce vendredi 21 avril, le porte-parole du gouvernement, Houmed M'saidie.

Les bateaux Maria Galanta menacés à Anjouan

On ignore, à ce jour, le nombre d'enfants jeunes ou mineurs visés dans l'opération d'expulsion programmée à Mayotte. Mais le gouvernement comorien souscrit à une politique qui permettra de sauver ces centaines de

jeunes: «La France doit plutôt penser à un plan de rééducation et d'insertion comme l'avait suggéré Jean Luc Mélenchon il y a plus d'un an», a réagi le porte-parole du gouvernement comorien, joint par le JDM.

A Anjouan, des rumeurs laissent penser à de mesures de rétorsions contre les bateaux qui transporteront des refoulés de Mayotte. Des jeunes sur place, via leurs pages Facebook, n'hésitent pas à menacer le propriétaire des bateaux Maria Galanta sur de possibles « destruction des navires ». Mais les autorités comoriennes ne se sont pas prononcées sur ce sujet.



Menaces autour des navires de la SGTM

Une grande manifestation contre l'opération « Wuambushu » a eu lieu le 15 avril dernier à Moroni où la presse s'en prend ouvertement à l'initiative de Gerald Darmanin. Une autre manifestation annoncée ce vendredi 21 avril a été annulée par le préfet du centre à Moroni à cause, selon lui, de possibles débordements en marge des festivités de l'Aid el Fitr qui marque la fin du ramadan, estimant que «le moment choisi n'est pas approprié ».

La rédaction

ÉCONOMIE : Bpifrance La Réunion-Mayotte accompagne financièrement les entreprises de la Région

La Banque Publique d'Investissement La Réunion-Mayotte (Bpifrance) a publié la semaine dernière le bilan d'activité pour l'année 2022. Il en ressort une forte croissance dans tous les métiers avec des soutiens prioritaires à l'industrie, à l'innovation technologique et à la transition énergétique et environnementale.

En 2022, Bpifrance La Réunion-Mayotte a soutenu 746 entreprises à hauteur de 286 millions d'euros, permettant de mobiliser 618 millions d'euros de financements publics et privés.

En matière de financement, la croissance est de +9% avec 127 millions d'euros de prêts de Bpifrance (hors financement de l'innovation) qui ont permis de mobiliser près de 405 millions d'euros au profit de 174 entreprises en Réunion-Mayotte.

Les Prêts Sans Garantie représentent 70 millions d'euros (+ 15% par rapport à 2021) en faveur de 163 projets de développement, dont 1,4 million d'euros

de Prêts Climat qui ont permis de financer des projets améliorant l'impact environnemental et énergétique des entreprises.

Par ailleurs, ce sont également 3 millions d'euros de Prêts Tourisme qui ont été accordés en partenariat avec la Banque des Territoires à La Réunion.

Le montant des prêts garantis se maintient, quant à lui, à 47 millions d'euros à La Réunion et est en baisse à Mayotte à 7 millions d'euros en 2022. Ils ont bénéficié à 411 entreprises régionales.

Concernant l'innovation, Bpifrance mobilise les différents outils financiers « classiques », qu'il s'agisse d'aides, de prêts ou de fonds propres. Ainsi, l'activité de financement de l'innovation s'élève à 6 millions d'euros à La Réunion en 2022 au bénéfice de 48 entreprises à travers des aides et des prêts déployés par le réseau Bpifrance La Réunion. En revanche, les aides à l'innovation structurelles sont en baisse par rapport à 2022 avec 2,5 millions

d'euros déployés pour 48 entreprises à La Réunion et à Mayotte.

Dans le cadre du programme France 2030, une gamme complète de dispositifs de financement a été déployée à La Réunion, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, présentant au total près de 4,5 millions d'euros accordés en 2022 via les concours et programmes nationaux structurels. Au total, ce sont ainsi 48 entreprises de la Région Réunion qui ont bénéficié d'un accompagnement de Bpifrance pour développer leurs projets d'innovation et moderniser leur équipement technologique.

Dans un contexte de forte dynamique de créations d'entreprises en France, l'année a été marquée par l'augmentation du nombre de porteurs de projets financés avec 170 Prêts d'honneur distribués dans la Région.

Enfin, le dispositif du Prêt Rebond FEDER REACT EU a permis de mobiliser près de 10 millions d'euros pour 81 entreprises régionales.



L'activité de Bpifrance La Réunion-Mayotte en chiffres

ÉCONOMIE : 101ème département cherche main d'œuvre qualifiée dans le bâtiment et l'urbanisme

Mayottejobs revient pour sa sixième édition en 2023, avec pour thème « **les métiers de l'urbanisme et de la construction** » à Mayotte. La Délégation de Mayotte à Paris (DMP) ainsi que ses partenaires de l'emploi à Mayotte vous invitent à participer à la rencontre qui aura lieu ce mercredi 26 avril 2023.

« Le secteur de l'urbanisme et de la construction à Mayotte rencontre de grandes difficultés de recrutement de personnel qualifié. Les entreprises, telles que COLAS SA et d'autres constructeurs de l'île, cherchent activement une main-d'œuvre qualifiée et décident de se tourner vers le recrutement de Mahorais hors du territoire pour attirer des personnes ayant les bonnes références ou prêtes à se former pour travailler à Mayotte », souligne la DMP.

Le sixième épisode de Mayottejobs

s'intéressera principalement aux métiers liés à l'habitat, en explorant les besoins, les pistes de création d'emploi et d'embauche pour les entreprises et pour les artisans locaux, les aides des corps d'État et les chambres consulaires. Les questions de formation, de reconversion et les besoins réels en compétences et main-d'œuvre seront également abordés.

Il est encore possible de s'inscrire pour participer à la rencontre qui aura lieu ce mercredi 26 avril 2023 en suivant [ce lien](#).

Les rencontres Mayottejobs sont l'occasion pour la DMP et ses partenaires de lister, centraliser et partager l'offre des métiers en tension à Mayotte. L'objectif n'est pas de lister tous les corps de métiers qui recrutent, mais de faire savoir à celles et ceux qui souhaitent rentrer travailler à Mayotte qu'il y a un réel

besoin en compétences et en main-d'œuvre sur tout le territoire.

Il est rappelé que des portes de l'emploi, telles que les agences de recrutement Randstad-Search, Maestria Recrutement, Pôle Emploi, le CRIJ Mayotte, la Mission Locale, la Cité des métiers ou directement les services du Département, sont disponibles pour aider à « trouver le bon job à Mayotte ».

#emploi #MayotteJobs #OuiMayotte
#OuiMayotterecrute



Suivez le JDM sur internet

DÉPARTEMENT
#MAYOTTE

Webinaire
MAYOTTEJOBS 6
"Trouver le Bonjob à Mayotte"

Urbanisme
et
Construction

26 avril 2023
16h00 Paris

Logos: Pôle emploi, CRIJ Mayotte, Mission Locale, Randstad, MAESTRIA, DMP Paris

**ANNONCES
LEGALES**

DEMANDE DE
PUBLICATION

SOCIÉTÉ : Wuambushu : soutien des LR de Mayotte et de l'ensemble des collectifs, Femmes leaders et Grand Cadi

La prise de parole officielle du ministre de l'Intérieur sur l'opération de lutte contre l'immigration irrégulière et la délinquance permet aux institutions de se positionner.

La Fédération LR de Mayotte estime avoir été « écoutée » dans ses demandes formulées par le député LR Mansour Kamardine, et indique soutenir activement cette opération. Le parti invite le gouvernement « à l'amplifier et à la pérenniser au-delà de ces deux mois programmés », en proposant : la destruction des bidonvilles, « qui constituent des zones de non-droit avec une insalubrité déplorable », la récupération et la restitution de « tous les terrains appartenant à l'État, au Département, aux communes et aux mahorais », l'expulsion systématique et aucune régularisation pour les personnes rentrées en situation irrégulière sur le territoire, l'abandon des titres de séjour spécifique à Mayotte pour les élargir au territoire national, la sécurisation des frontières maritimes, le respect et l'acceptation définitive par Les Comores de l'appartenance de Mayotte à la République Française, le traitement des demandes d'asile et de séjour directement depuis le pays d'origine, le respect par le gouvernement



Mohamed Bacar, président de la Fédération LR de Mayotte

comorien sur les accords mutuels cosignés avec la France sur la lutte contre l'immigration clandestine, la mise en place pour Mayotte par le gouvernement, d'un moratoire de 5 ans sur l'instruction et la délivrance des titres de séjour et demandes d'asile.

« Il est temps que Mayotte retrouve un visage digne d'un vrai département français », commentent encore les LR, évoquant la pauvreté du

territoire alimentée par les arrivées de populations irrégulières. « Pour nous, l'opération n'est pas une haine contre les étrangers, mais une lutte pour améliorer les conditions de chacun dans le respect des lois qui régissent notre nation. Les Mahorais sont actuellement des populations de seconde zone sur leur propre territoire. Il est temps que cela change. La politique du grand remplacement doit cesser. »

Grand rassemblement jeudi 27 avril

D'autre part, le Collectif des Citoyens de Mayotte Mouvement 2018, le Collectif des Citoyens de Mayotte Loi 1901, les Femmes Leaders, le Codim Mayotte, le RéMA, le grand Cadi de Mayotte, Foundi Maoulida MCHANGAMA, convient tous les mahoraises et mahorais à un grand Congrès en soutien à l'opération Wuambushu, le jeudi 27 avril de 9h à 12h au terrain de foot de Chirongui. Des moyens de transport au départ des communes du Nord sont prévus dès 7h du matin pour se rendre à Chirongui.



Un premier rassemblement des collectifs en mars

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2023, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Date de publication souhaitée : 23/04/2023

Dénomination : SCI HD-Ts MAHA TSARA

Forme juridique : SCI

Capital social : 1000 euros

Siège social : 72 route départementale 3, 2ème étage, 97600 Mamoudzou

Objet social : La société a pour objet social la gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : Fardi DJOUMOI TSIMPOU

Associés : Fazianti DJOUMOI TSIMPOU, Ben Yassar DJOUMOI TSIMPOU, Moutoussami DJOUMOI

TSIMPOU, Sophia DJOUMOI TSIMPOU, tous de nationalités française

La société sera immatriculée au RCS de Mamoudzou.

AVIS DE CONSTITUTION

GREEN CAP SURVEY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 25 rue du Jardin, 97615 PAMANDZI

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PAMANDZI du 25 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GREEN CAP SURVEY

Siège : 25 rue du Jardin, 97615 PAMANDZI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 €

Objet : La réalisation d'analyses physiques, chimiques et autres sur tous types de matériaux et de produits, l'inspection, les essais

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

SAS ELDORAKA au capital de 1000 €, 52 route d'Epouville 76133 MANE-

GLISE, immatriculée 895017085 RCS LE HAVRE, représentée par Guillaume LOISON, président.

Directeurs généraux :

Frédéric SCHAFFAUSER demeurant 26 impasse des Framboisiers 97432 ST PIERRE

Louise VERVOORT demeurant 25 rue du Jardin 97615 PAMANDZI

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MA-MOUDZOU.

POUR AVIS

Le Président

ANNONCES LÉGALES



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Commune de Bandrélé AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES SUR LES COL- LATIONS SCOLAIRES

Procédure formalisée en application de L'article R.2161-1 du code de la commande publique.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de BANDRELE

Route nationale 3

97660 BANDRELE

Tél : 0269 621981 Courriel : contact@bandrele.yt

Adresse du profil d'acheteur : www.klekoon.com

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :
Monsieur Ali Moussa MOUSSA- BEN

2. Mode de passation :

L'accord-cadre avec maximum sans minimum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et 14 du Code de la Commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

3. Objet du marché :

Fourniture et livraison de collations et de repas en liaison froide dans les écoles de la commune de Bandrélé.

INFORMATION RECTIFICATIVE :

À la suite d'une erreur de doublon, le lot numéro 5 a été retiré de l'appel d'offres initialement publié le 18 avril 2023. Seuls les lots suivants doivent être pris en compte par les candidats :

4. Décomposition du marché

Le marché est composé de 4 lots. Toutes les caractéristiques du marché sont indiquées dans les cahiers de charges.

Lot(s)	Désignation
1	Fourniture et livraison de collations pour les écoles de Hamouro primaire, Nyambadao primaire, Bandrélé maternelle, Bandrélé élémentaire, Bambo-Est primaire, Dapani primaire, Mtsamoudou maternelle et élémentaire.
2	Fourniture et livraison de collations améliorées pour les CM1 et CM2 de l'école Bandrélé élémentaire.
3	Fourniture et livraison de repas en liaison froide au réfectoire à l'école Mtsamoudou élémentaire et maternelle.
4	Fourniture et livraison de collations améliorées pendant les accueils collectifs des mineurs sans hébergement, 2 fois par an. (Livraison sur 6 sites)

5. Date de retrait des dossiers de consulta- tion :

Les dossiers de consultation sont à retirer à **partir du 17/04/ 2023** sur le profil d'acheteur www.klekoon.com

6. Date limite et lieu de réception des candidatures et des offres

Le lundi 22 mai 2023 à 12h00 – sur www.klekoon.com

7. Critères de choix et d'attribution des marchés.

Les critères de sélection sont cités sur le Règlement de consultation.

8. Service où l'on peut obtenir des renseignements.

Renseignements d'ordre administratif : www.klekoon.com

Renseignements d'ordre technique : www.klekoon.com

09. Date d'envoi de l'AAPC :

Le vendredi 21 avril 2023

ANNONCES LÉGALES



Ville de M'tsangamouji
1 place de la Mairie
97600 M'tsangamouji
AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Organisme acheteur : Ville de M'tsangamouji (976)
 Contact : 407 boulevard Amir Ridjali, 97650 M'tsangamouji, FRANCE.
 Tél. +33 269621520. Fax +33 269620021. Courriel : mairiedemtsangamouji@orange.fr. URL : <https://www.mairiedemtsangamouji.fr/>
 Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
 Objet du marché : Travaux d'aménagement du cimetière de Mtsangamouji
 Travaux du cimetière de Mtsangamouji
 Type de marché : Travaux
 Classification CPV : 45215400
 Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour boamp_reponselot_.
 Informations sur les lots :
 Lot n° 1 : Terrassement général
 Lot n° 2 : Voirie et réseaux divers
 Lot n° 3 : Tranche conditionnelle : construction espaces couverts
 Lot n° 4 : Eclairage public autonome
 Lot n° 5 : Espaces verts
 Type de procédure : Attribution sans publication préalable d'un avis de marché au jour de l'ue
 Avis de marché BOAMP n° : 23-53710 (envoyé le 20 avril 2023)



Ville de M'Tsambo (976)
170, avenue de la mairie
BP115
97630 M'Tsambo
AVIS DE MARCHÉ SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsambo (976), Numéro national d'identification : 20000884500014, Contact : MAIRIE DE M'TSAMBO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630 M'Tsambo, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33 269621960. Courriel : mairie@mairie-mtsambo.fr. Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>
 Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

[curises.fr](https://www.marches-securises.fr)

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

MAIRIE DE M'TSAMBO, Numéro national d'identification : 20000884500014 625 ROUTE NATIONALE M'TSAHARA, Contact : Service de la commande publique, 97630 MTSAMBORO, FRANCE. Tél. +33 0639664691. Courriel : maoulida.mdahoma@mairie-mtsambo.fr. Code NUTS : FRY5. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

II.1.2) Code CPV principal
71000000

II.1.3) Type de marché
Services

II.1.4) Description succincte

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU NUMÉRIQUE ET DE LA CRÉATION DE HAMJAGO - M'TSAMBO

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 4348094 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Hamjago, Commune de

ANNONCES LÉGALES

M^Tsamboro, Mayotte

II.2.4) Description des prestations

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU NUMÉRIQUE ET DE LA CRÉATION DE HAMJANGO – COMMUNE DE M^TSAMBORO

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 4348094 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 9

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié

sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure restreinte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Jeudi 01 juin 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou
Les Hauts des Jardins du Collège , 97600 MAMOUDZOU
FRANCE. Tél. +33

269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr.

Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou
Les Hauts des Jardins du Collège , 97600 MAMOUDZOU
FRANCE. Tél. +33

269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr.

Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

20 avril 2023

ANNONCES LÉGALES



Communauté de Communes du Sud
Ancienne mairie de Bandré
97660 Bandré
AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX

Section 1 : Références de l'avis initial

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Sud (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006047300010

Code postal / Ville : 97660 Bandré

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE DE LA CCSUD

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : LA CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE DE LA CCSUD à HAMOURO MAYOTTE

Section 4 : Informations rectificatives

Renseignements : Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 31 mai 2023 à 12h heure locale et non 13h00.

Date d'envoi du présent avis

21 avril 2023



Ville de Mamoudzou
Rue du Commerce
BP 01
97600 Mamoudzou
AVIS RECTIFICATIF SERVICES

Section 1 : Références de l'avis initial

Annonce N° 23-39459

Mise en ligne sur <http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-39459> du 2023-03-24 au 22/04/2023

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : ENTRETIEN DU SYSTEME DE CLIMATISATION DE L'ENSEMBLE DU PARC IMMOBILIER DE LA COMMUNE DE MAMOUDZOU

Type de marché : Services

Description succincte du marché : ENTRETIEN DU SYSTEME DE CLIMATISATION DE L'ENSEMBLE DU PARC IMMOBILIER DE LA COMMUNE DE MAMOUDZOU

Section 4 : Informations rectificatives

Rectification

Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : La date limite des remises des offres a été reportée au vendredi 05 mai 2023.

Date d'envoi du présent avis

21 avril 2023



Les Eaux de Mayotte
ZI KAWENI BP 289
97600 Mamoudzou
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Les Eaux de Mayotte (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20009346600015

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <http://eaxdemayotte.yt>

Identifiant interne de la consultation : 23-11-EU-100-92

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Le Président, Ahamada FAHARDINE - Tél : +33 0695981770 - Mail : inaya.ahamada@eaux-demayotte.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

ANNONCES LÉGALES

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 10 mai 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'œuvre partielle pour la reprise et la finalisation des travaux des réseaux centre (communes de Sada, Chiconi et Ouangani)

Classification CPV : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la reprise et la finalisation des travaux de collecte et de transfert des eaux usées des communes de Sada, Chiconi et Ouangani vers la station du centre afin de garantir la mise en service de cet ouvrage.

Le bureau d'études techniques (BET) qui sera retenu aura comme mission principale :

- la mise à jour du dossier PRO en s'assurant de la cohérence fonctionnelle de l'ensemble des ouvrages à reprendre et à finaliser ;
- l'établissement d'un DCE, avec une proposition d'alotissement fonctionnel, tenant compte de la situation existante et des objectifs du maître d'ouvrage ;
- Les missions ACT, VISA, DET, AOR, et accompagnement du MO jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement y compris les travaux de réfection

provisoire et définitive de voirie.

Lieu principal d'exécution : Mayotte

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

21 avril 2023



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution